

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2021**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska par la soussignée, Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le 7 septembre 2021, ledit conseil a adopté le règlement numéro 240-2021 intitulé « **Règlement numéro 240-2021 abrogeant le règlement 2010-143 sur les branchements à l'égout** »;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 451 du code municipal qu'un avis de promulgation du règlement numéro 240-2021 a été affiché aux deux endroits prévus;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska situé au 321, rue de l'Église, bureau 1;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 8 septembre 2021.



Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 septembre 2021 entre 9h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 septembre 2021.

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe